

1^{ER} JUIN 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Henri-de-Taillon tenue à la salle du Conseil au 504, rue Principale à Saint-Henri-de-Taillon, le **1^{er} jour de JUIN 2026** à 19 heures sous la présidence de M^{me} Jacinthe Larouche, Mairesse.

Étaient présents(es) :

Mélissa Tremblay	Conseillère district N ^o 1	Eric Côté	Conseiller district N ^o 4
Marc-André Ouellette	Conseiller district N ^o 2	Michel Munger	Conseiller district N ^o 5
Nancy Prescott	Conseillère district N ^o 3	Guyline Bhérer	Conseillère district N ^o 6

Étaient absents(tes) : -

Également présent(es) : Kathy Tremblay, Directrice générale et Greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE

M^{me} Jacinthe Larouche, Mairesse, constate qu'il y a quorum et souhaite la Bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux citoyens présents.

R. 6659-06-2026

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

II EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ERIC CÔTÉ,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MICHEL MUNGER,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE suite à la lecture de l'ordre du jour, le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon accepte l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

R. 6660-06-2026

EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 4 ET 11 MAI 2026

II EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ERIC CÔTÉ,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MARC-ANDRÉ OUELLETTE,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

D'EXEMPTER la Directrice générale & Greffière-trésorière de la lecture des procès-verbaux des séances du 4 et 11 mai 2026.

R. 6661-06-2026

ACCEPTATION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 4 ET 11 MAI 2026

II EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC-ANDRÉ OUELLETTE,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE GUYLAINE BHÉRER,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE les procès-verbaux des séances du 4 et 11 MAI 2026 dont copies conformes ont été signifiées par voie électronique à tous les membres du Conseil dans les délais prévus par la loi, soient par la présente adoptées et ratifiées à toute fin de droit.

R. 6662-06-2026

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES – MAI 2026

ATTENDU QUE la liste des comptes du mois a été distribuée à tous les membres du conseil par voie électronique et dans les délais requis.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MICHEL MUNGER,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MARC-ANDRÉ OUELLETTE,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer par le Fonds général au montant de **301 176.36 \$** (dépenses, salaires employés et élus) telle que préparée et d'en autoriser le paiement.

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussignée, Kathy Tremblay, Directrice générale & Greffière-trésorière, certifie par les présentes, qu'il existe des crédits disponibles pour acquitter toutes les dépenses autorisées du présent procès-verbal.

Kathy Tremblay, Directrice générale & Greffière-trésorière

DÉPÔT

DÉPÔT RAPPORT DE LA MAIRESSE 2025

Madame la mairesse procède à la lecture de son rapport pour l'année 2025.

R. 6663-06-2026

DÉROGATION MINEURE 2140 CHEMIN DES PETITS FRUITS

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure recevable a été déposée à la municipalité;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure visait à autoriser un garage ayant une hauteur de 21 pieds 6 pouces alors que le règlement de zonage prescrit une hauteur de 20 pieds;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure a été analysée par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors d'une séance tenue le 7 mai 2026;

ATTENDU QUE le CCU ne recommande pas au conseil d'accorder une telle dérogation au risque de créer un précédent;

ATTENDU QU'un avis public a été publié au moins 15 jours avant la séance du conseil tel que prescrit par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

PAR CONSÉQUENT,

II EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC-ANDRÉ OUELLETTE,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ERIC CÔTÉ,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Henri-de-Taillon, après recommandation non-favorable unanime du Comité consultatif d'urbanisme (CCU 7 mai 2026), n'accorde pas une dérogation mineure pour la hauteur du garage à 21 pieds 6 pouces à la propriété sise au 2140 chemin des Petits-Fruits

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

➤ Les élus répondent aux questions des citoyens.

R. 6664-06-2026
LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 H 27, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ERIC CÔTÉ ET RÉSOLU par ce conseil, que l'assemblée soit levée.

Jacinthe Larouche, Mairesse

Kathy Tremblay, Directrice générale et Greffière-trésorière

Je, Jacinthe Larouche, Mairesse, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

Jacinthe Larouche, Mairesse